

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 3 2024-2028

Un outil pour agir ensemble en faveur
de la santé des Mulhousiens



AVENANT N°1 relatif au Contrat Local de Santé de Mulhouse 2024-2028

Conformément à l'article 4 du Contrat Local de Santé 3 de Mulhouse signé le 15 décembre 2023 et sur accord de l'ensemble des signataires, un avenant à ce contrat est établi.

Le présent avenant est conclu entre :

- || L'Agence Régionale de Santé Grand Est
- || La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
- || La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin
- || Le Centre Hospitalier de Rouffach
- || La Collectivité européenne d'Alsace
- || La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Mulhouse Agglomération
- || La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
- || La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- || L'Éducation Nationale
- || Le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace
- || La Mutualité Française Grand Est
- || La Préfecture du Haut-Rhin
- || Le Régime Local d'Assurance Maladie
- || La Région Grand Est
- || La Ville de Mulhouse
- || Mulhouse Alsace Agglomération

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 1434-2, L1434-17 et L 1435-1

VU le Contrat Local de Santé 3 de Mulhouse signé le 15 décembre 2023 et notamment l'article 4 « révision du contrat »

VU l'avis du Comité de pilotage du CLS 3 en date du 29 novembre 2024

VU la délibération du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 16 juin 2025

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Mulhouse en date du 26 juin 2025

Il est convenu ce que suit :

L'article 12 du Contrat Local de Santé 3 de Mulhouse permettant l'intégration de nouveaux partenaires et signataires, il est approuvé par l'ensemble des membres du Comité de pilotage

réuni le 29 novembre 2024 que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) devienne partenaire signataire de ce contrat.

Mulhouse Alsace Agglomération prendra part à des fiches actions portant sur des thématiques communes aux deux collectivités, notamment celles relatives à l'attractivité du territoire, la santé environnementale et le sport-santé.

Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à soutenir les initiatives menées sur son territoire d'intervention, ciblant les thématiques précédemment mentionnées (attractivité du territoire, santé environnementale et sport santé).

Il s'agit ainsi pour Mulhouse Alsace Agglomération de contribuer, dans le cadre de son projet de territoire, au bien-être et à une meilleure santé pour ses administrés.

A Mulhouse, le

Michèle LUTZ
Maire de Mulhouse

Fabian JORDAN
Président de Mulhouse Alsace
Agglomération

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Emmanuel AUBRY
Préfet du Haut-Rhin

Franck LEROY
Président de la Région Grand Est

Frédéric BIERRY
Président de la Collectivité
européenne d'Alsace

Olivier KLEIN
Recteur de l'Académie de Strasbourg

Christophe LAGADEC
Directeur de la CPAM du Haut-Rhin

Luc CHERVY
Président de la Caisse d'Allocations
Familiales du Haut-Rhin

Lionel KOENIG
Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales du Haut-Rhin

Patrick HEIDMANN
Président du Régime Local d'Assurance
Maladie d'Alsace Moselle

Laurent MASSON
Président de la Mutualité Française
Grand Est

Corinne KRENCKER
Directrice du GHRMSA

Gérard STARK
Directeur du Centre Hospitalier
de Rouffach

Frédéric TRYNISZEWSKI
Président de la Communauté
Professionnelle Territoriale de Santé
Mulhouse Agglomération

